

Retraites: Une réforme urgente et nécessaire ?

Gérard Gironell & Stéphane Mestres
Professeurs de SES au Lycée Arago - Perpignan



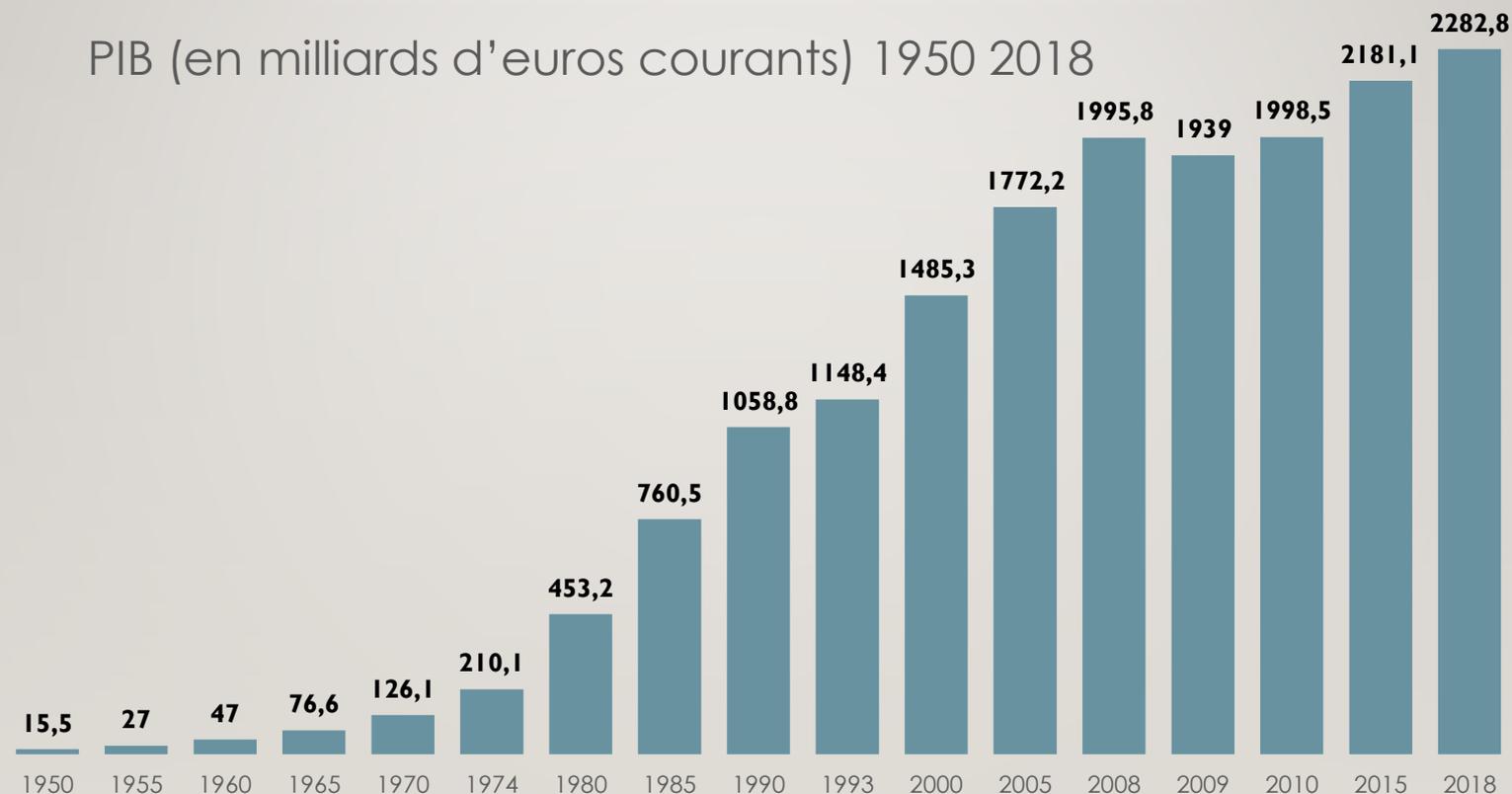
Le contexte économique : l'état des ressources

De quoi parle l'économie ? de création et de partage des richesses, tout le problème est de savoir qui regarde le gâteau et qui tient le couteau.

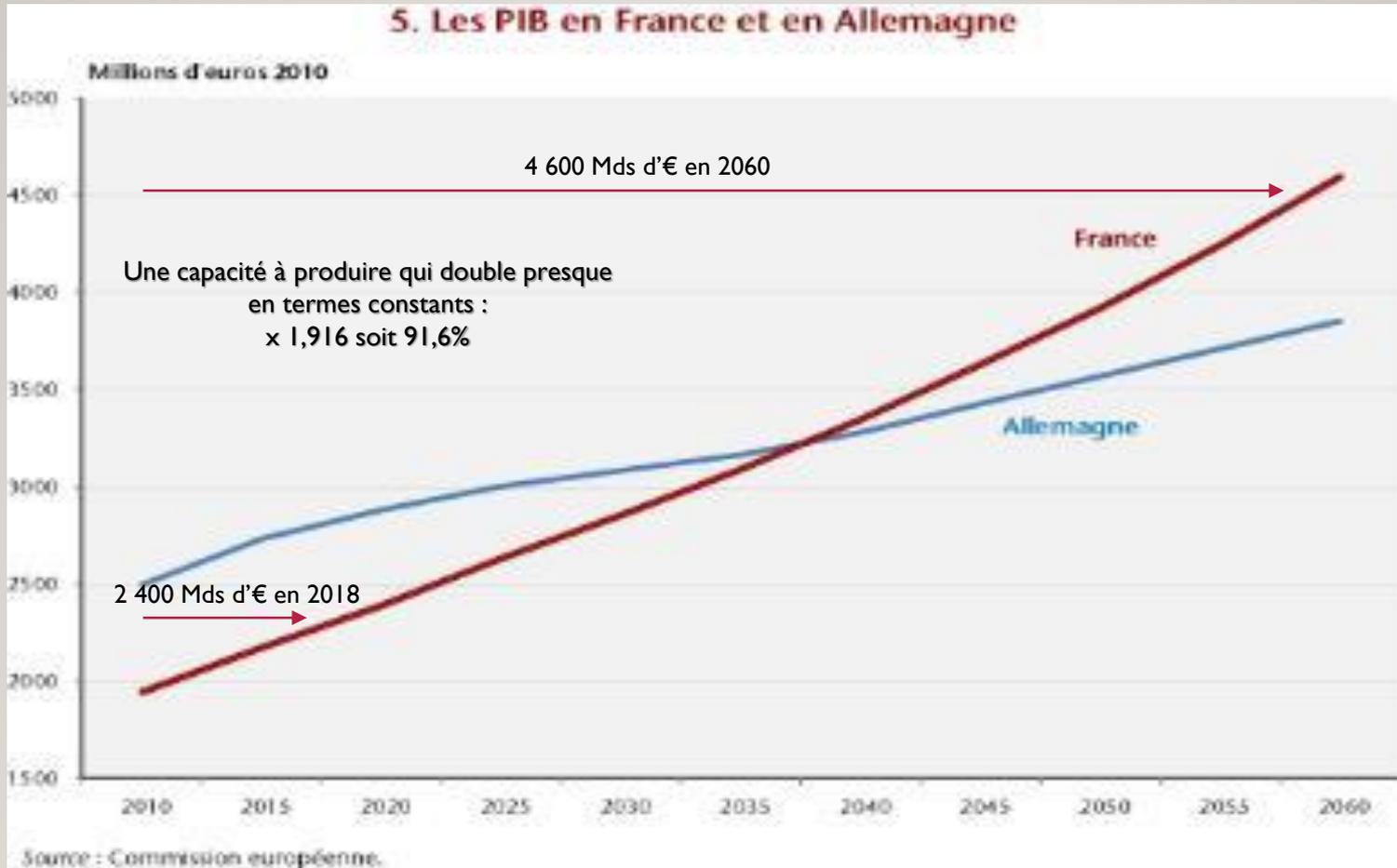
Bernard marris

L'économie d'une nation s'observe de façon dynamique :

donner à croire qu'il y aurait problème de financement est une imposture neutre de sens :



Quelles prévisions sur les dynamiques de long terme ?



Quel problème ou supposé problème justifierait-il un besoin urgent de réforme ?

Le Parisien 30 mai 2018 -

... **Aujourd'hui, nous n'avons pas le couteau sous la gorge. La mise en place d'un système universel de retraite s'inscrit dans le projet de société souhaité par Emmanuel Macron : libérer le travail, protéger les salariés et renforcer la solidarité intergénérationnelle. Les jeunes ne croient plus dans le système des retraites, les retraités pensent que leur retraite va baisser et les futurs retraités s'interrogent sur les conditions dans lesquelles ils partiront.**

Haut-commissaire à la réforme des retraites,

Jean-Paul Delevoye,



Néanmoins l'idée d'un nouveau recul de l'âge de départ à la retraite est posé sur la table : on se demande pourquoi ?

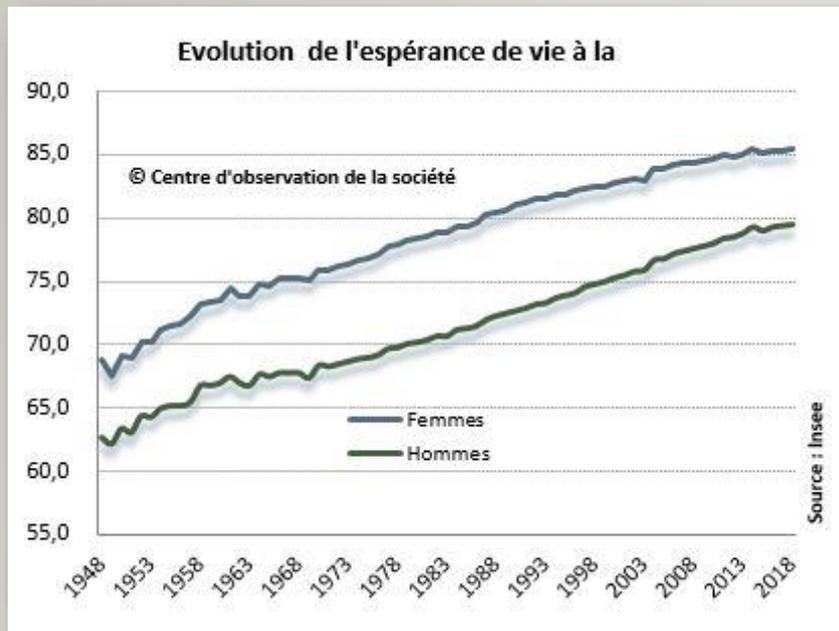
Agnès Buzyn le recul de l'âge de départ à la retraite est bel et bien “sur la table.”. S'en suivent quelques revirements, avant de conclure le 21 mars : « l'âge, évidemment, est en discussion. ».

Le ministre de l'action et des comptes publics **Gérald Darmanin**: « ce que dit Agnès Buzyn, c'est ce qu'ont fait les gouvernements de toute l'Europe : on vit plus longtemps, donc on doit travailler un peu plus longtemps ».

Edouard Philippe : “visiblement au diapason de l'entourage du président de la république, pour savoir s'il faut travailler plus longtemps”.

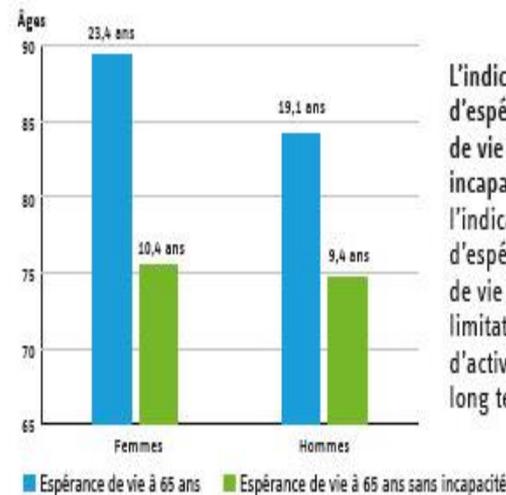


Le vieillissement un problème ?



* Espérance de vie à 65 ans, en 2012

Source : Eurostat 2014.



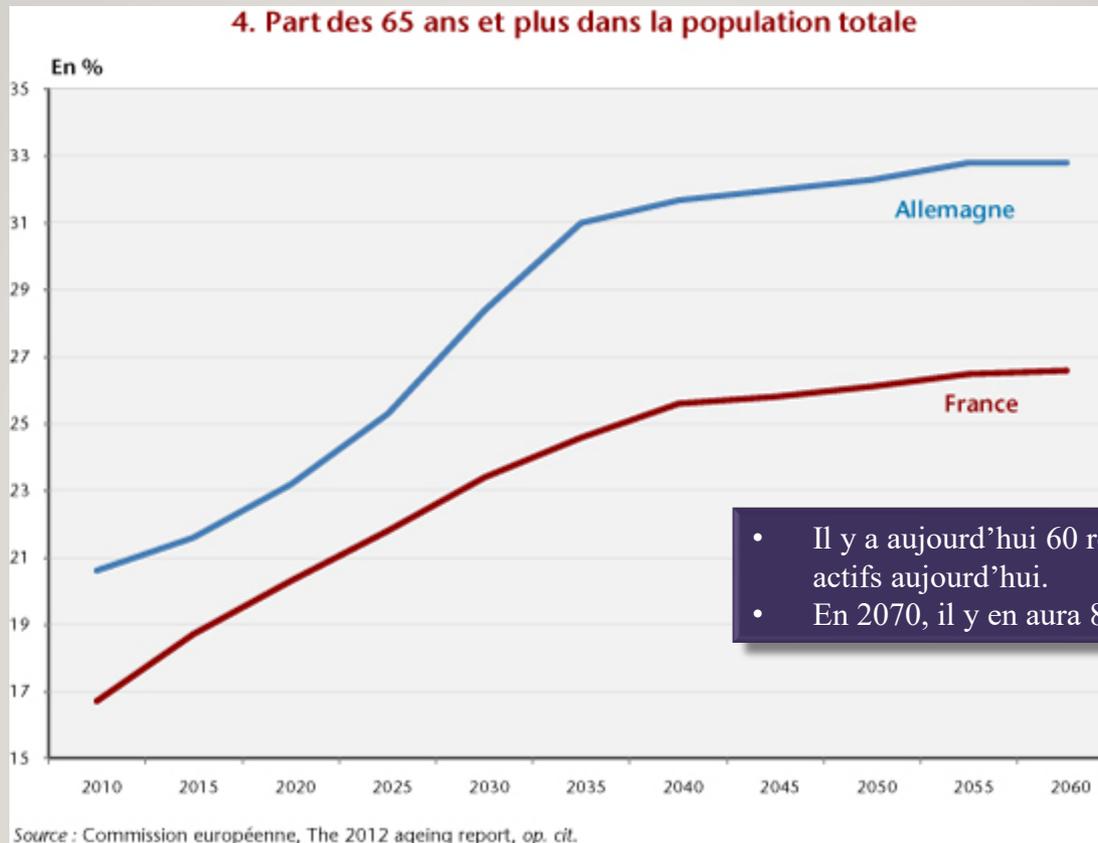
L'indicateur d'espérance de vie sans incapacité est l'indicateur d'espérance de vie sans limitations d'activité à long terme.

* Gain d'espérance de vie à 65 ans, entre 2000 et 2012

Source : Eurostat 2014.

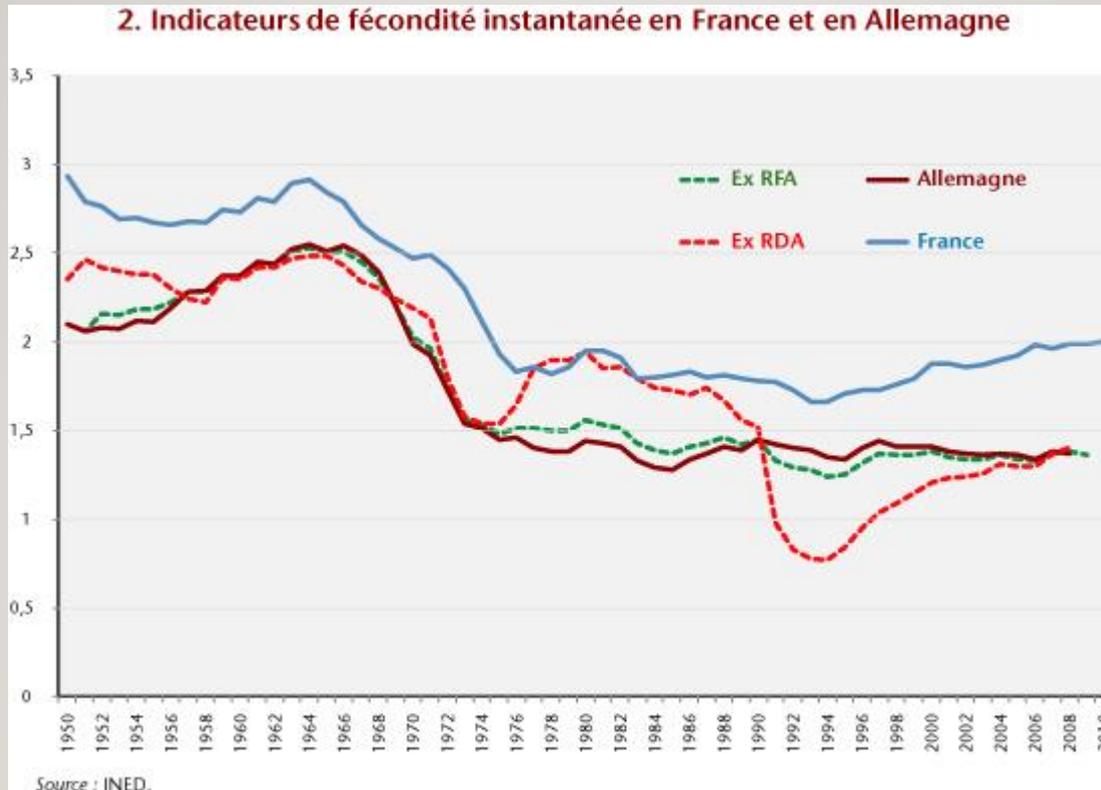


Il y a en effet un vieillissement de la population française.

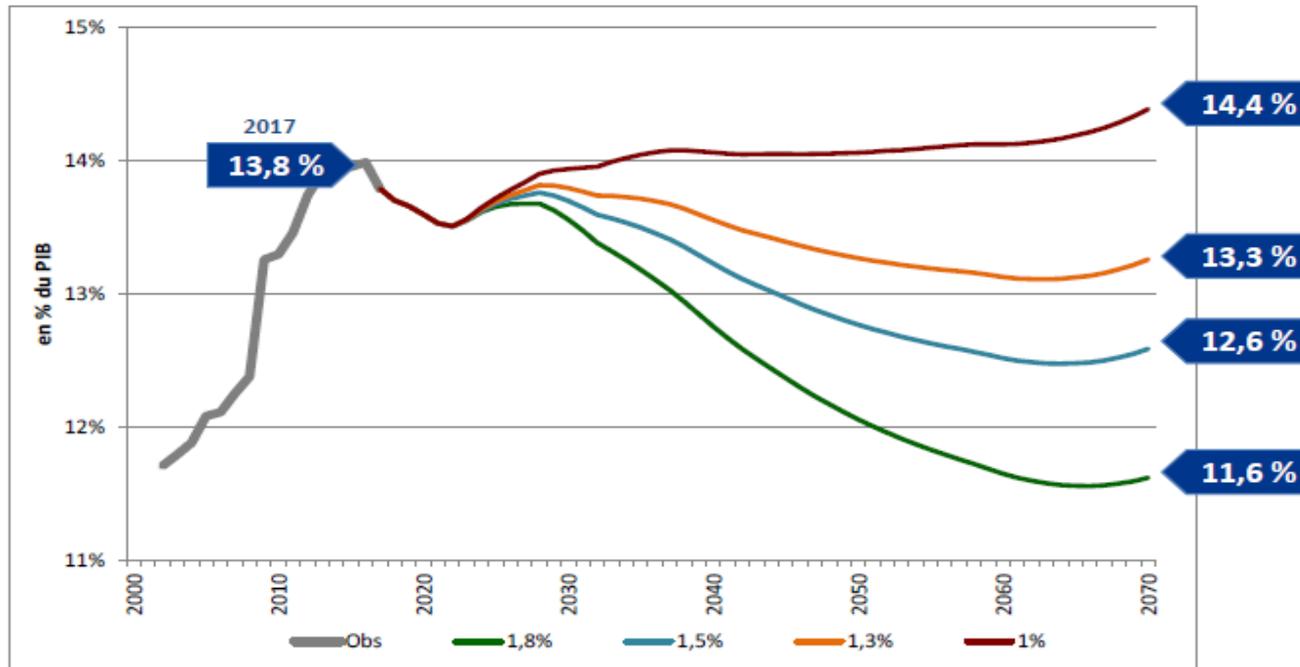


L'argument de la contrainte démographique peut-il justifier une énième réforme des retraites ?

historique de l'Indicateur conjoncturel de fécondité.



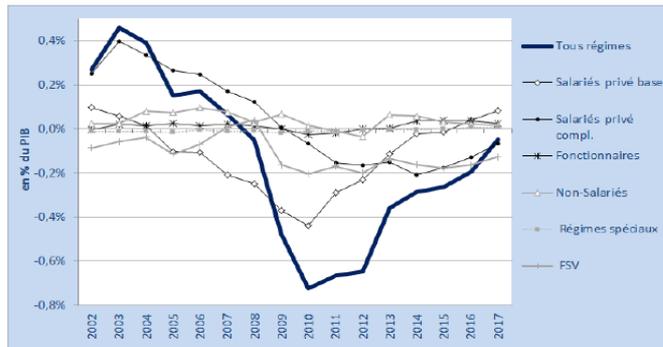
Sources : rapports à la CCSS 2002-2018 ; projections COR –
juin 2018.



Montant global des dépenses de
retraites 316 milliards d'€ (14,1% du
PIB)

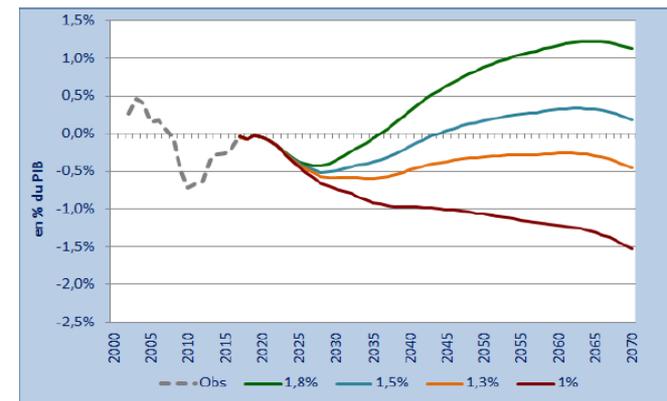
Le système français : un système financièrement sain ?

Figure 2.7 – Solde financier observé du système de retraite



Note : un solde positif correspond à un excédent, un solde négatif à un besoin de financement. Données hors produits et charges financières, hors dotations et reprises sur provisions. Les regroupements de régimes sont les suivants : salariés privé base = CNAV et MSA salariés ; salariés privé compl. = ARRCO, AGIRC, IRCANTEC ; fonctionnaires = SRE, CNRACL ; non-salariés = MSA, RSI (artisans et commerçants), CNAVPL, MSA RCO, RCI, CNAVPL RCO ; régimes spéciaux = CNIEG, SNCF, RATP, CNBF, BDF, FSPOEIE, ENIM, CANSSEM, CRPCEN, CNBF RCO (voir l'annexe 5 pour la liste des sigles).
 Champ : ensemble des régimes de retraite français légalement obligatoires, y compris FSV, hors RAFF.
 Sources : rapports à la CCSS 2002-2018 ; données des régimes complémentaires pour 2017.

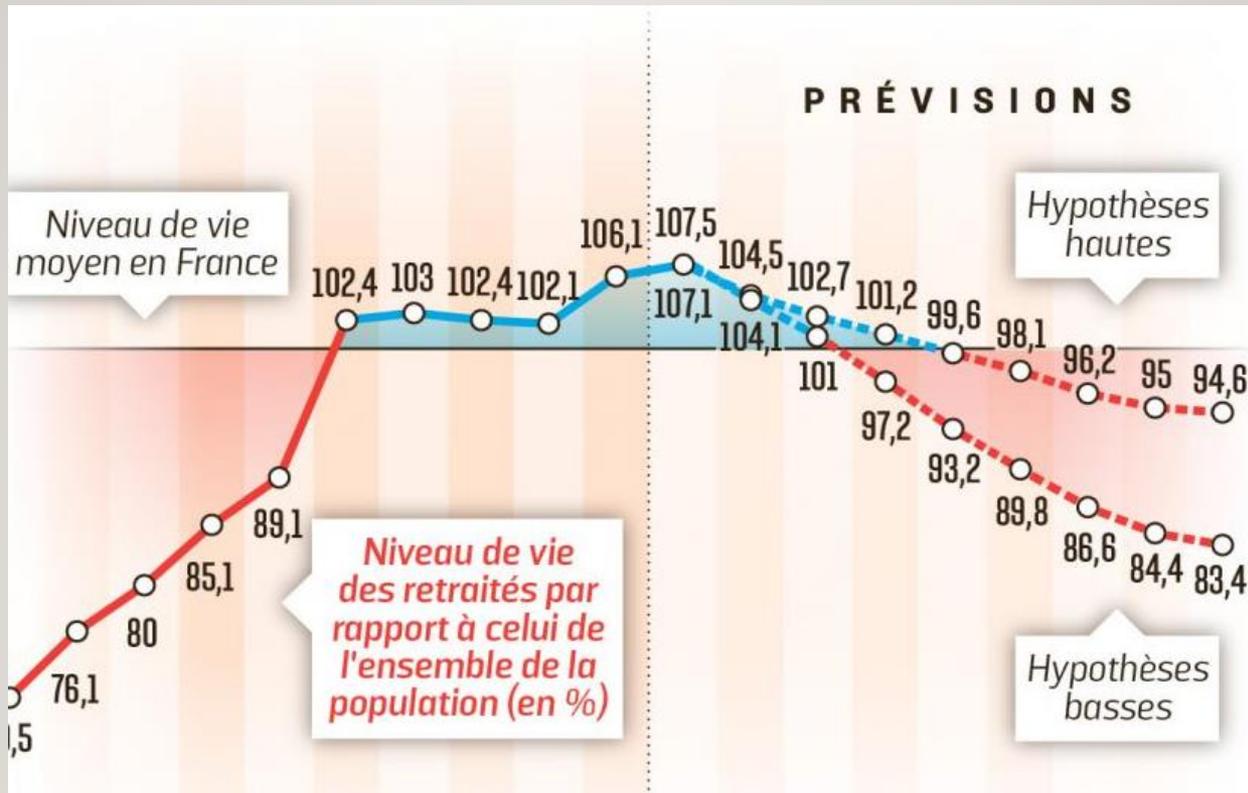
Figure 2.8 – Solde financier projeté du système de retraite (convention COR)



Note : données hors produits et charges financières, hors dotations et reprises sur provisions. En projection, selon la convention COR : les cotisations des employeurs de fonctionnaires de l'État et les subventions d'équilibre aux régimes spéciaux évoluent comme la masse salariale de ces régimes.
 Champ : ensemble des régimes de retraite français légalement obligatoires, y compris FSV, hors RAFF.
 Sources : rapports à la CCSS 2002-2018 ; projections COR - juin 2018.

Source Rapport du COR Juin 2018

Un système de retraite pour l'instant efficace à garantir les conditions de vie des retraités. Avec cependant des disparités importantes.



Infographie : Le Parisien 5 mars 2018 Sources COR et INSEE

L'architecture du système français

Le système actuel de retraites est à bout de souffle : il est trop complexe, peu lisible, ses calculs reposent sur des indicateurs fixes pour tous et peu de choix individuels, ne prend pas bien en compte la pénibilité et les interruptions de carrières, il est toujours en déficit dès qu'une des variables a été mal estimée (vieillesse, chômage, croissance,...), Il est inégalitaire, avec de multiples régimes spéciaux. Il faut maintenant passer à un système de retraites à points !

Marie anne kraft - MODEM

Principes fondamentaux des systèmes de retraite

Système dit par répartition à droits définis.

Les travailleurs actifs paient des cotisations sociales, utilisées dans l'instant pour verser des pensions aux travailleurs retraités.

Sur la base des annuités de cotisations, les prestations sont définies et connues à l'avance.

Système dit « par capitalisation » :

les travailleurs actifs souscrivent à des plans de retraite auprès de compagnies d'assurances privées ou de fonds de pension.

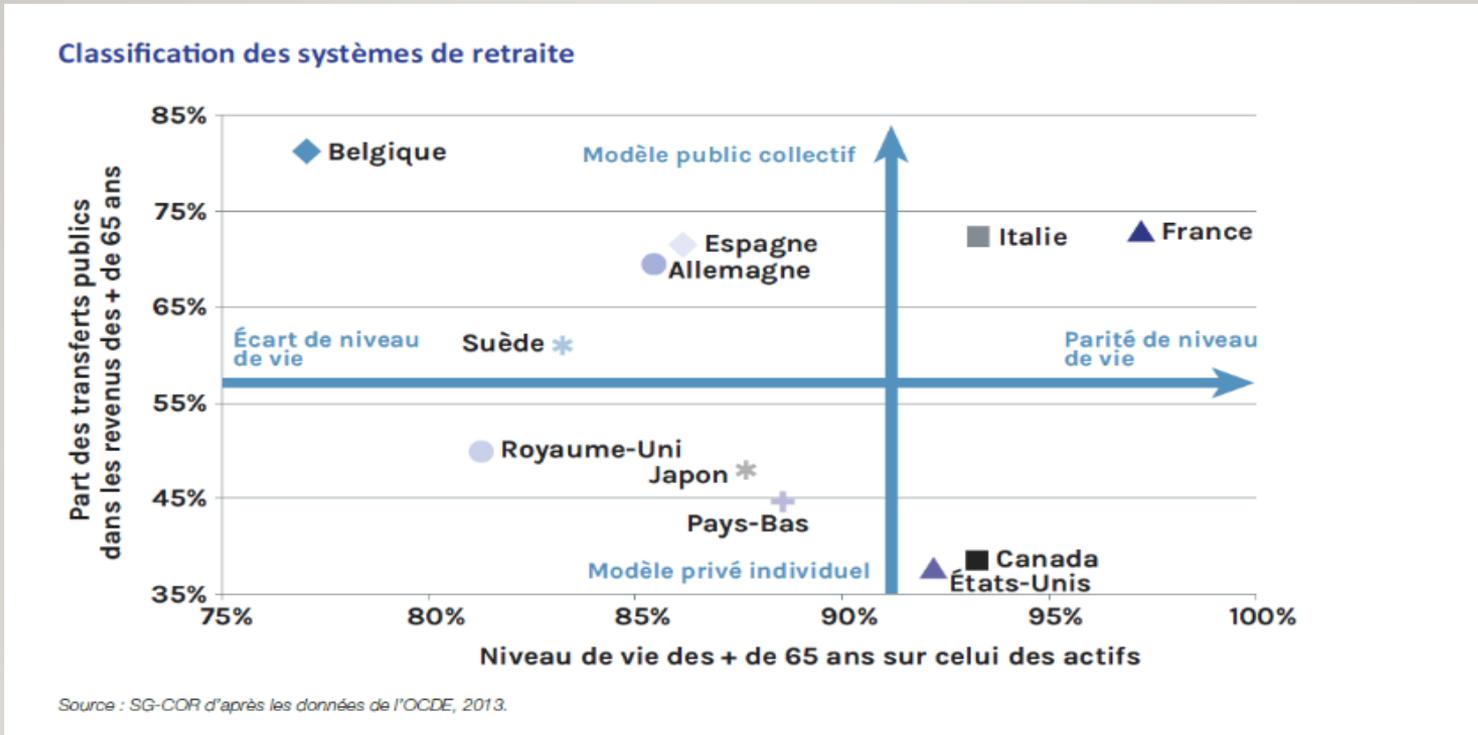
Leurs primes sont placées par ces institutions qui liquident les titres pour verser des pensions.

ATTENTION les deux systèmes *répartissent* la richesse produite . On ne finance donc jamais sa propre retraite

La doxa libérale promeut l'idée que chacun doit « récupérer sa mise » au moment de sa pension comme s'il s'agissait d'une épargne, avec l'illusion que l'on arbitrera soi-même le moment de partir en retraite. Le système de retraite n'a plus à assurer de solidarité.

Si, pour une raison ou une autre, la richesse créée n'est pas au rendez-vous, tout système de retraite aura des difficultés. Les retraites versées sont toujours une part de la richesse créée à l'instant t .

Un niveau élevé de couverture obligatoire en France en comparaison internationale

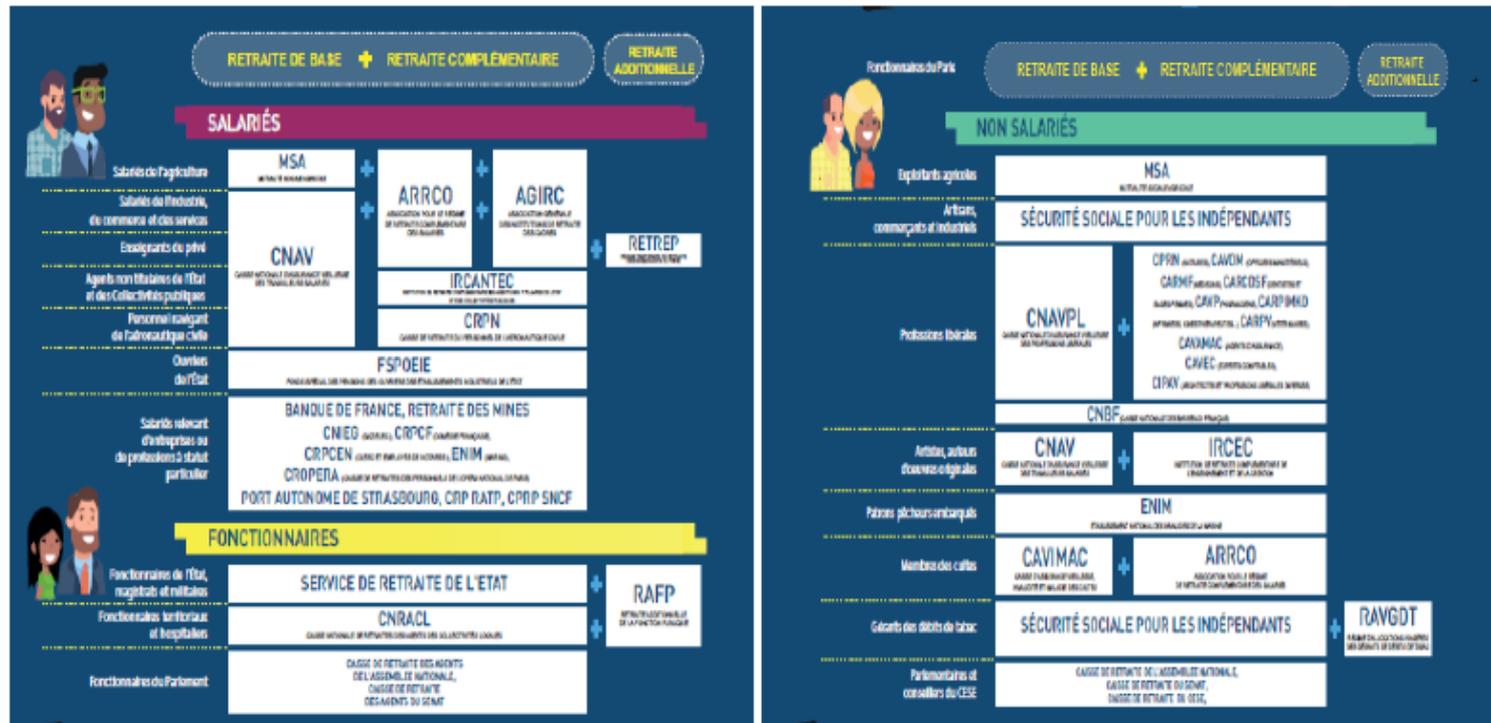


Lecture : **sont compris dans les transferts publics, les minima de retraite, les retraites planchers et 1er niveau (+ les pensions AGIRC-ARRCO dans le cas de la France)**
 En sont exclus, les revenus du capital, qui intègrent les dispositifs de retraites professionnels et individuels par capitalisation, ainsi que les revenus du patrimoine et les revenus du travail.

L'architecture du système de retraites actuel

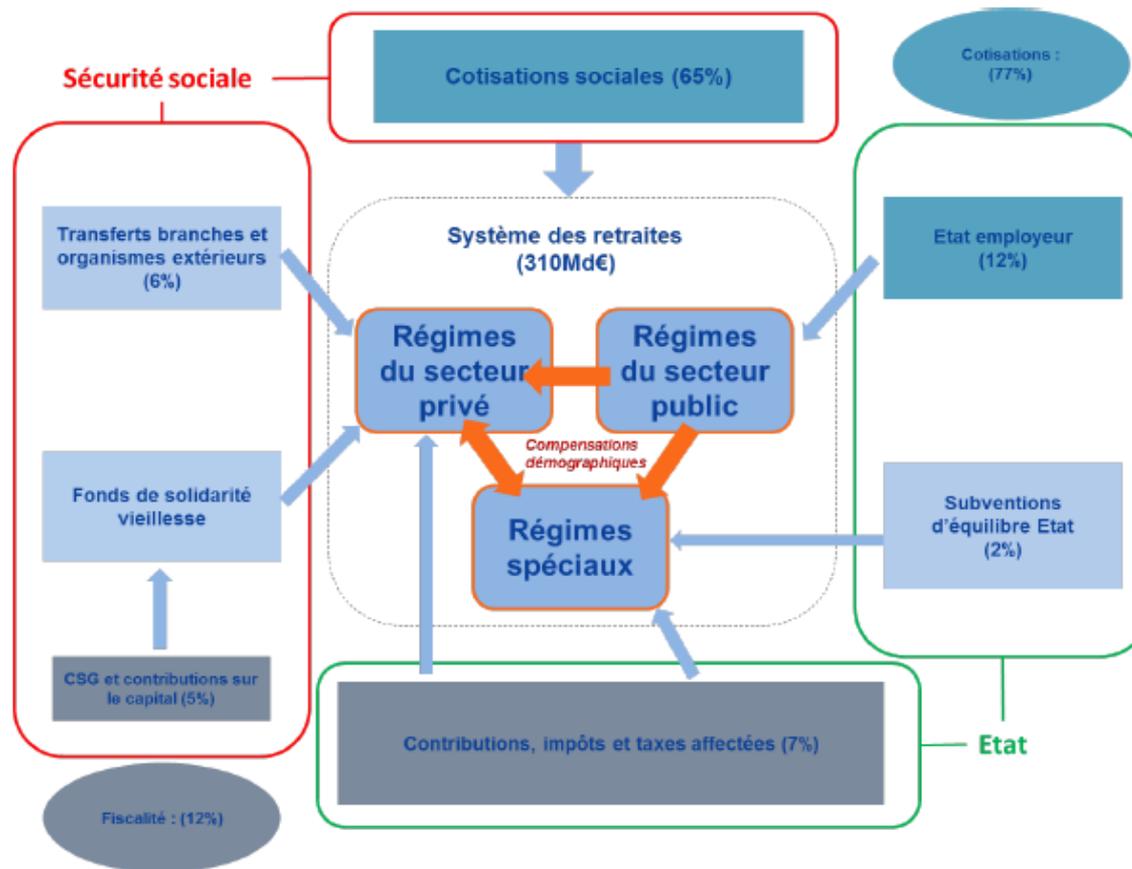
42 RÉGIMES DE RETRAITES EN 2018

- Une multiplicité de régimes de retraites obligatoires : de base, complémentaires ou additionnels



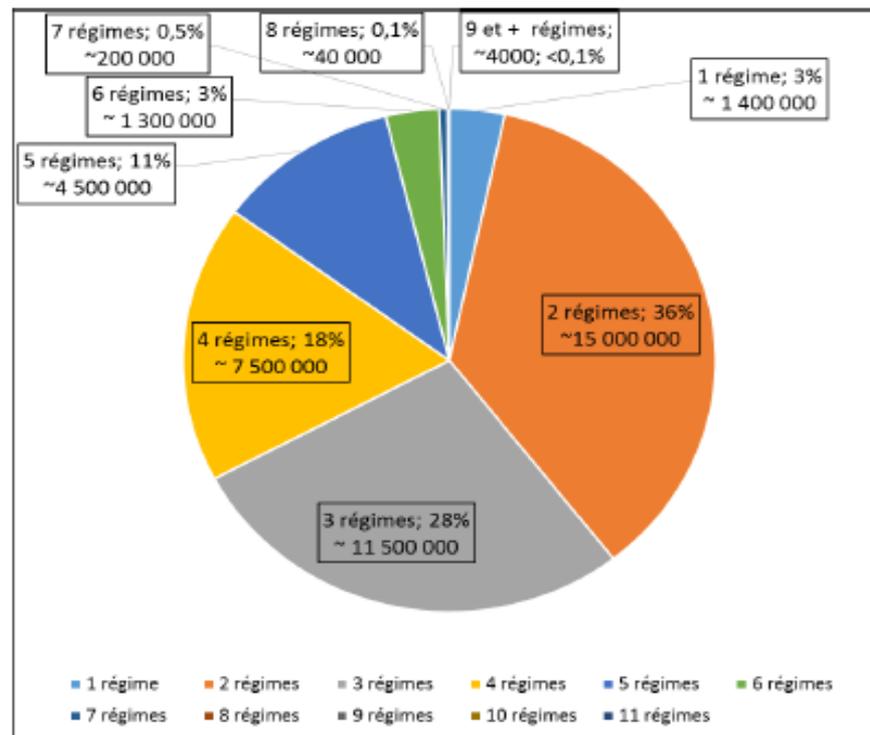
COMPLEXITÉ DES CIRCUITS DE FINANCEMENT

Circuit de financement du système de retraite



EN 2017 EN MOYENNE 3,1 RÉGIMES PAR PERSONNE

- **Environ 3,1 régimes par personne :**
 - Calculé sur la population des générations entre 1992 (25 ans en 2017) et 1949 (68 ans en 2017) : 41 000 000 personnes
 - Tous les régimes sont concernés (bases et complémentaires)
 - Source GIP Union Retraite 2017
- **1/3 des personnes ont au moins 4 régimes de retraite différents**
- **Près de 250 000 personnes ont 7 régimes ou plus de retraite différents**



Source GIP union Retraite
Annuaire droits à l'information 2017

UN SYSTÈME QUI N'EST PAS ADAPTE AUX MOBILITÉS

Pour les régimes non alignés, les différences des formules de calcul des pensions au sein de chaque régime peuvent générer des situations inéquitables. Pour une même carrière de 41,5 ans avec les mêmes niveaux de rémunération (du SMIC à 1,5 SMIC en fin de carrière) les retraites ne seront pas les mêmes selon le moment de l'affiliation.



Le système crée des inégalités. Les montants des pensions varient selon le statut ou le moment où intervient le temps partiel dans la carrière : Anne, Jean, Christian et Isabelle ont travaillé 41,5 ans avec le même salaire horaire (du SMIC à 1,5 SMIC) mais n'ont pas les mêmes retraites.



Historique des réformes

Quel que soit le système, actuel ou à points, si l'on continue à raisonner à coûts constants, sans augmenter le niveau des prélèvements, l'ajustement se fera sur le niveau relatif des pensions et sur l'âge de départ.

Simon Rabaté Institut des politiques publiques

Vers l'infini et au-delà !

Balladur, Raffarin, Sarkozy, Hollande 1993, 2003, 2007, 2010, 2013
20 ans de réformes régressives, qui se résument :

- ▶ **allongement de la durée de cotisation** : 42 ans requis (43 à partir de la génération née en 1973)
- ▶ **report à 62 ans de l'âge de départ à la retraite** sauf pour les carrières longues (au lieu de 60 ans), report de l'âge maximum de départ à 67 ans (au lieu de 65 ans)
- ▶ **pour les salariés du privé : prise en compte des salaires des 25 meilleures années** au lieu des 10, pour le calcul des pensions, (pour les salariés du public se sont les salaires des 6 derniers mois qui sont retenus comme base de calcul)
- ▶ **Des pensions revalorisées sur la base des prix** et non plus des salaires
- ▶ **Mise en place de systèmes de décote ou de surcote** selon les durées individuelles de cotisation.

Les conséquences spécifiques pour les fonctionnaires

Le code des pensions: un traitement continué

Article L.1

La pension est une allocation pécuniaire et viagère accordée aux fonctionnaires civils et militaires, et, après leur décès, à leurs ayants cause désignés par la loi, en rémunération des services qu'ils ont accomplis jusqu'à la cessation régulière de leurs fonctions.

Le montant de la pension, qui tient compte du niveau de la durée et de la nature des services accomplis, garantit en fin de carrière à son bénéficiaire des conditions matérielles d'existence en rapport avec la dignité de sa fonction.



	Avant 2004	2004 : ré forme Fillon	2011 : ré forme Woerth	2014 : ré forme Hollande
Age d'ouverture des droits à la retraite	60 ans		62 ans	
Age pour une retraite <i>au ta upé in²</i>		65 ans	67 ans	
Nombre d'années requises pour une retraite à taux plein	37,5 ans (150 trimestres)	40 ans (160 trimestres)	41,5 ans (166 trimestres)	43 ans en 2035 (172 trimestres)
Décote	Aucune	Création de la décote (jusqu'à -1,25 % par trimestre manquant)		
CPA (Cessation Progressive d'Activité)	A partir de 55 ans	A partir de 58 ans	Suppression de la CPA	
Bonifications pour enfants	8 trimestres par enfant (4 pour la durée des services et Bonifications, 4 pour la durée d'assurance)	2 trimestres par enfant (0 pour la durée des services et Bonifications, 2 pour la durée d'assurance)	Fermeture du départ anticipé des mères de 3 enfants	

Vers un régime par points ou par comptes notionnels ?

Le système par points, ça permet une chose qu'aucun homme politique n'avoue : ça permet de baisser chaque année la valeur des points, et donc de diminuer le niveau des pensions

François Fillon – Propos de campagne devant les patrons du MEDEF

Le programme d'Emmanuel Macron

Les Tontons Flingueurs, c'est un de mes films préférés. "On n'est pas venus pour beurrer les sandwiches".



Programme d'Emmanuel Macron

« Un euro cotisé doit donner lieu aux mêmes droits »

« Cette réforme ne changera rien aux conditions de départ à la retraite de ceux qui sont à moins de cinq ans de la retraite et qui l'ont donc déjà planifiée. Pour les autres, ceux qui ont au moins cinq ans d'activité devant eux, la transition sera progressive, sur une période d'environ 10 ans. »

« Le total des droits accumulés sera converti au moment de la retraite en une pension, à l'aide d'un coefficient de conversion fonction de l'âge de départ et de l'année de naissance. L'allongement de l'espérance de vie est donc pris en compte en continu, au fil des générations »



Les arguments avancés

Un système plus juste

Un système universel

Une plus grande liberté de choix (pas d'âge, pas de durée de référence)

Un système plus contributif car calculé sur l'ensemble des salaires

Régimes par points

- Les cotisations sont transformées en points (selon la **valeur d'achat** du point).
- La pension est déterminée par la **valeur de liquidation (ou valeur de service)** du point. Celle-ci peut varier en fonction de l'âge au moment de la liquidation ou le système peut prévoir des décotes à partir d'un age pivot.
- La cotisation est dûe sur l'ensemble des salaires et traitements (indemnités comprises).

La date du départ à la retraite doit être neutre au regard du montant global que le retraité perçoit tout au long de sa vie en retraite. Supposons que les actifs du privé aient droit à 50 % de leur salaire moyen à 60 ans après 41 ans de cotisation. Si, à l'âge de 60 ans où il part en retraite, un retraité a une espérance de vie de 25 ans (donc jusqu'à 85 ans) et s'il a cotisé pendant N années, il aura droit à une pension de :

$$R = 50\% S \frac{N}{41} \frac{25}{85 - 60}$$

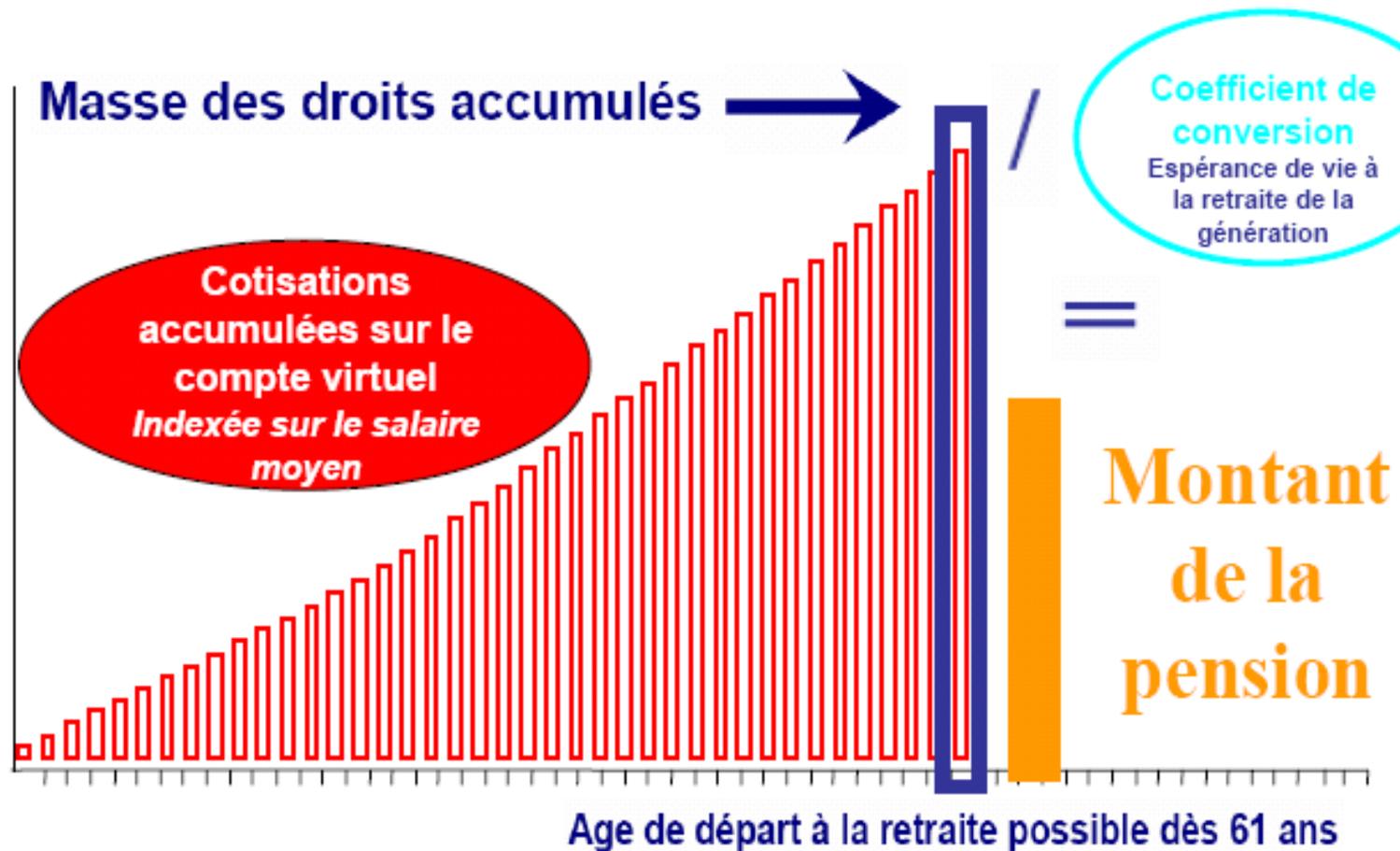
S'il a cotisé 41 ans, il aura une retraite égale à 50% de son salaire.

S'il a cotisé 42 ans, il percevra $50\% \cdot 42/41 \cdot S = 51,22\%$ de son salaire.

S'il a cotisé 40 ans, il percevra $50\% \cdot 40/41 \cdot S = 48,78\%$ de son salaire.

S'il part à 59 ans avec 39 années de cotisation, en supposant qu'il puisse aussi vivre jusqu'à 85 ans, il percevra $50\% \cdot 39/41 \cdot 25/26 \cdot S = 45,73\%$ de son salaire.

1 – Le calcul des pensions à la liquidation



Des exemples de système par points : les régimes complémentaires obligatoires du privé AGIRC ARRCO

- Au début des années 1960, les assurés obtenaient 0,15 € de prestations retraite annuelle pour 1 € de cotisation versée, ils n'obtiennent plus aujourd'hui que 0,07 € pour la même contribution.
- Les revalorisations doivent faire l'objet de négociations entre partenaires sociaux : à l'automne 2015, la revalorisation des pensions au niveau de l'inflation moins 1 a été décidée, c'est-à-dire dans les faits le gel : les retraités restent donc avec leur 0,07 € alors qu'il y a eu de l'inflation.



Régime par comptes notionnels ou par points : « un système plus juste qui garantit la répartition » ?

DESINTOX

- Un système qui fait perdre de vue la question de la répartition des richesses produites entre actifs et retraités, et au-delà, celui de la répartition entre travail et capital. Dès aujourd'hui (2014), la part du PIB consacré aux retraites est de 14,2% du PIB, elle doit passer à 12,8 % en 2060 alors même que le nombre de retraités augmentera. Quels débats possibles sur cette répartition avec un système individualisé ?
- Retenir une espérance de vie moyenne d'une génération au moment du départ à la retraite nie les grandes différences d'espérance de vie entre classes sociales et entre professions.
- Introduction des différences d'espérance de vie entre génération : effet désastreux pour les femmes, déjà victimes en amont d'inégalités professionnelles (carrières précaires, discontinues)

« Un système universel et plus simple » ?

DESINTOX

- Règles complexes : du fait des réformes !
- Multiplicité des systèmes : à relativiser et certaines différences se justifient (exemple : les fonctionnaires)
- En suède, le système par comptes notionnels est accompagné d'un système complémentaire obligatoire par capitalisation. La complexité et l'imbrication des systèmes de retraites en Suède ne sont pas moindres qu'en France. Pour le régime complémentaire, plus de 800 offres d'épargne différentes pour les salariés.

« Une plus grande liberté de choix » (pas d'âge, de durée de référence) ?

DESINTOX

- Âge de départ, durée de cotisation, etc. font partie du pacte social
- Travailleurs incités à rester au travail même s'ils ont toujours effectué des travaux pénibles qui ont réduit leur espérance de vie.
- La responsabilité des entreprises en matière d'emploi disparaît puisque chacun "décide" s'il continue à travailler ou s'il part en retraite : pressions supplémentaires sur les salariés âgés dont on veut se débarrasser ?

« Un système fiable » ?

DESINTOX

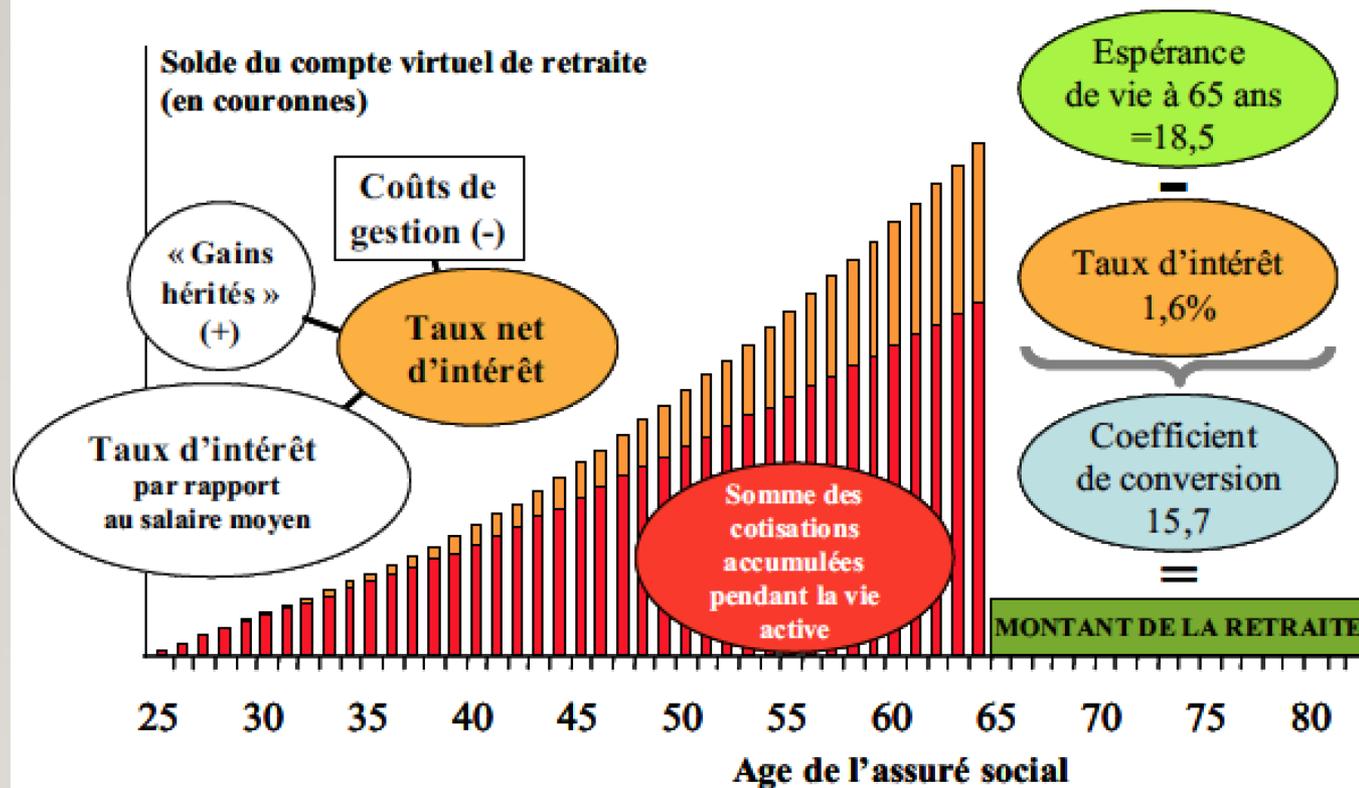
- Ce système de retraites est promu suite à sa mise en place en Suède depuis 1998
- Expérience suédoise loin d'être concluante. La Suède n'a pas échappé à la crise financière mondiale de 2007-2008. Les conditions de versement des pensions ont été modifiées en suspendant momentanément le système en 2009, et, le système devenant déficitaire, la baisse des pensions a été programmée.

Les conséquences spécifiques pour les fonctionnaires

- **Prise en compte des débuts de carrière pour la contribution diminuera de manière significative le niveau des pensions**
- **Fin du code des pensions qui est pourtant un élément du statut : le calcul de la pension sur les 6 derniers mois est lié au statut et à la notion de carrière**

Le modèle suédois, inspirateur du gouvernement

Illustration du nouveau mode de calcul de la retraite d'un assuré social suédois



Source : Caisse nationale de sécurité sociale

Le système suédois est complété par un mécanisme d'ajustement automatique

Avec ce mécanisme, toutes les rentes de retraite ont été réduites :

- de - 3 % en 2010
- de - 4,3 % en 2011
- de - 2,7 % en 2014

Soit près de 10 % de baisse nominale des rentes en 4 années !



Propos entendus...



Le service public,
on l'aime, on le défend

- *« Notre système est trop complexe, il est peu lisible... »*
- *« Les fonctionnaires sont des privilégiés... »*
- *« Dès lors que l'espérance de vie augmente, on devra travailler aussi un peu plus longtemps »...*
- *« De toutes façons, les jeunes n'auront pas le droit à la retraite »...*
- *« Le coût du travail est trop élevé en France... »*
- *« Il y a trop de retraités, et pas assez d'actifs... »*

Le financement

Pour la FSU, accroître les ressources des régimes de retraites de 4 à 5 points de PIB d'ici 2050 est possible

Hausse des cotisations

Politique de l'emploi pour avoir davantage de cotisants

Taxation des revenus financiers et du patrimoine

La part des profits réinvestis reste stable autour de 18,5% tandis que les dividendes attribués aux actionnaires sont passés depuis 1975 de 3 à 9%.



La FSU revendique un système à prestations définies

- ↯ 60 ans
- ↯ 75% du traitement
- ↯ 37,5 annuités
- ↯ Le retour des droits familiaux
- ↯ La prise en compte des années d'étude
- ↯ Des fins de carrière aménagées